



**Commission de la fiscalité des
premières nations**

**Mémoire présenté dans le
cadre des consultations
prébudgétaires de 2022**

Février 2022



First Nations Tax Commission

Commission de la fiscalité des premières nations



Recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement modifie la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN) afin de créer un Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) cette année.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement modifie la LGFPN cette année afin de renforcer le mandat des institutions réglementées et créées par la LGFPN, de favoriser une publication accrue de renseignements statistiques sur la LGFPN et de prévoir le financement de ces institutions dans la loi.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement appuie l'inclusion de la taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac (CATC) dans la LGFPN cette année.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement applique le cadre amélioré de la LGFPN, qui inclura l'IIPN, pour appuyer la monétisation des principaux transferts de capitaux et l'établissement d'un cadre de gestion des risques renforcé qui réduira les primes d'assurance des nations autochtones intéressées.
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement continue d'appuyer l'évolution d'une relation financière fondée sur les recettes entre les Premières Nations, le gouvernement fédéral et les provinces, et ce, en élargissant les pouvoirs fiscaux des Premières Nations prévus par la LGFPN pour y inclure la taxe sur les produits et services des Premières Nations (TPSPN), les autres taxes sur le carburant, l'alcool, le tabac et le cannabis (CATC) ainsi qu'une redevance sur les ressources des Premières Nations.
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement appuie la mise en place d'un système d'enregistrement des titres fonciers autochtones pour les ajouts aux réserves, comme le propose le Centre de ressources du Conseil consultatif des terres des Premières Nations, afin d'améliorer le processus d'ajouts aux réserves et de soutenir la croissance de l'économie et des revenus des Premières Nations intéressées.